

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
séance du 20 janvier 2026

Délibération n°2026-01-005

Date de convocation : 14 janvier 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

**Rapport d'activité annuel 2024 du Syndicat des Eaux du Bas Léon**

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPOPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie

Ont donné procuration M. BRAS Philippe à M. PHELIPOPOT Samuel  
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe  
Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence  
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis  
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) M. MORRY Yvan  
Mme LE GUERN Marlène

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-39, L.2224-5 et L.1411-13 ;  
Vu le Code de l'Environnement, en particulier son article L.211-7 (items 1, 2, 5 et 8) ;  
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne ;  
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon Trégor ;  
Vu le rapport d'activité 2024 transmis par le Syndicat des Eaux du Bas Léon, au titre des compétences transférées Gema et animation du Sage ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vigueur au 1er janvier 2026 ;  
Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Prend acte du rapport annuel 2024 du Syndicat des Eaux du Bas Léon pour l'exercice de la compétence Gema et animation du Sage Léon Trégor sur les communes de Plounéventer, Saint-Derrien, Saint-Servais, Bodilis, Plougar et Saint-Vougay, membres de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**
- **Dit que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,  
Eric LOAËC.



Le Président,  
Henri BILLON.



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

2024



# LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce rapport d'activité millésime 2024 vous invite à découvrir la gestion de l'eau sur le Bas-Léon dans sa complexité, entre production et sécurisation de l'alimentation en eau potable, animation et mise en œuvre du SAGE du Bas-Léon, restauration morphologique et environnementale des cours d'eaux et préservation des ressources en eau. Il vous permettra, je l'espère, de découvrir une structure et un territoire en constante évolution, où l'expertise technique se conjugue avec l'écoute des acteurs de terrain.

À l'horizon 2050, le climat breton sera marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et humides. À moyen et long terme, les prospectives annoncent une hausse d'1,5 à 2 degrés des températures d'ici trente ans et une diminution de 10 % à 30 % des débits à l'horizon 2070. C'est donc maintenant qu'il faut agir.

Dans la continuité de 2023, la prise en compte de la gestion quantitative de l'eau a été un axe majeur des opérations portées par le Syndicat avec, entre autres, la signature le 20 février 2024, par la Présidente Marguerite LAMOUR, des accords de résilience du Bas-Léon.

La préservation qualitative des milieux aquatiques et de l'eau reste un enjeu fort pour notre territoire afin de bénéficier d'un cadre de vie de qualité, sans rien sacrifier à la biodiversité. Ainsi, plusieurs actions phares ont été développées autour du littoral, des pratiques agricoles, du bocage, de la gestion des aires d'alimentation de captage et des milieux aquatiques. Ces démarches sont d'une importance cruciale pour le futur et contribueront à adapter l'ensemble du territoire aux défis du changement climatique.

Enfin, les gouvernances et les partenariats établis entre tous les acteurs du Bas-Léon à travers la Commission Locale de l'Eau, le Contrat de Territoire Unique et tous les comités de pilotage ou techniques témoignent d'un engagement partagé de tous, combinant compétences diverses pour préserver et valoriser notre patrimoine commun, l'eau.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires ainsi que tous les agents du SEBL sans qui les projets n'auraient pas vu le jour.

Très bonne lecture !



Christophe BÈLE

# SOMMAIRE

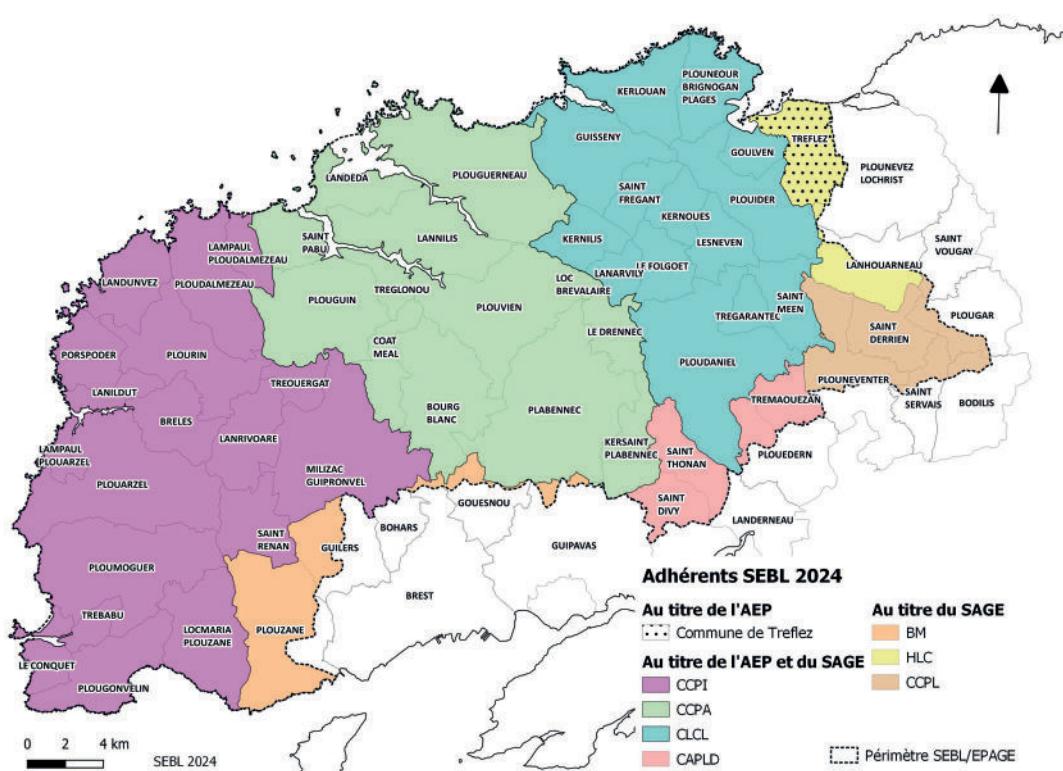
LE MOT DU PRÉSIDENT	p.2
1. LE SYNDICAT	p.3
Un territoire, des compétences	p.3
Les instances	p.4
2. L'EAU POTABLE	p.5
Production, transport & sécurisation	p.5
Préservation de la ressource en eau	p.7
Suivi de la qualité de l'eau	p.8
Patrimoine	p.9
3. LE SAGE DU BAS-LÉON	p.10
Un territoire, des milieux	p.10
Un organe de concertation et de décision	p.10
Contrat territorial unique	p.11
Études pilotées	p.11
Milieux aquatiques	p.12
Milieux agricoles	p.13
Sensibilisation & communication	p.14
4. LES RESSOURCES	p.16
Ressources humaines	p.16
Ressources financières	p.16
5. COMMUNICATION	p.18
Numérique	p.18
Publications	p.18
Relations presse et autres parutions	p.18
5. GLOSSAIRE	p.19

# 1 LE SYNDICAT

## UN TERRITOIRE, DES COMPÉTENCES

Constitué en 1969 pour répondre aux besoins croissants en eau potable du territoire du Bas-Léon, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon exerce aujourd'hui plusieurs missions auprès de ses adhérents :

- L'alimentation en eau potable par délégation de service public à SUEZ ;
- L'animation ainsi que la coordination de la gestion et de la protection des eaux et des milieux aquatiques, via le SAGE du Bas-Léon ;
- La lutte contre les pollutions, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



910  
km<sup>2</sup>



56  
communes



140 000  
habitants

# LES INSTANCES



4 Comités syndicaux

4 Réunions de bureau

8 Commissions permanentes  
dont :



2 dédiées à la définition des orientations en matière d'eau potable, de financement des investissements et d'évolution du prix de l'eau.

1 dédiée à la coordination et/ou mise en œuvre des programmes environnementaux pour atteindre les objectifs du SAGE du Bas-Léon et assurer la préservation de la ressource en eau du Syndicat.

## PLÉNIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2024



Lors de la plénière du 3 septembre 2024, les délégués ont visité une partie du patrimoine bâti et non bâti du Syndicat. Compte tenu de l'état de certains biens, le comité a décidé d'engager une étude conseil sur le patrimoine foncier et bâti du Syndicat.

Programmée en 2025, elle devra permettre au comité syndical de se doter d'un schéma directeur patrimonial afin de mettre en œuvre une politique de gestion et d'entretien de son patrimoine bâti et de ses espaces naturels au travers d'un plan d'actions pluriannuelles.

## LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL AU 31/12/2024

### LE BUREAU



Présidente  
Marguerite LAMOUR  
CCPI



Lucien KEREBEL  
CCPI



1<sup>er</sup> Vice-Président aux  
milieux aquatiques  
Christophe BELE  
CLCL



René PAUGAM  
CLCL



2<sup>e</sup> Vice-Président  
à l'eau potable  
Guy TALOC  
CCPA



Bernard BRIANT  
CCPI



3<sup>e</sup> Vice-Président aux  
espaces terrestre et  
à la biodiversité  
Gilles MOUNIER  
CCPI



Anne BESCOND  
HLC



Marie-Annick  
CREAC'HCADEC  
CCPA



Stéphane CORRE  
CCPI



Marc JEZEQUEL  
CAPLD



Thierry GAUDEC  
Tréflez



Olivier LE FUR  
CCPA



Daniel GODEC  
CCPA



Olivier MARZIN  
CCPA



Pierre GUIZIOU  
CLCL



Yves ROBIN  
CCPI



Nadège HAVET  
CCPA



Chantal SOUDON  
CAPLD



François Xavier  
IMBERDIS  
CLCL



André TALARMIN  
CCPI



Pascal CORNIC  
CLCL

Jean JEZEQUEL  
CCPL



Jean-François  
TREGUER  
CCPA

# 2 L'EAU POTABLE

## PRODUCTION, TRANSPORT ET SÉCURISATION



**3 444 632**

m<sup>3</sup> produits à l'usine  
& 630 000 m<sup>3</sup> importés



**5**

membres  
au titre de l'AEP



**179**

km de réseau de  
transport



**99,5 %**

de rendement  
du réseau



**39**

points de livraison,  
dont 32 réservoirs

### SUIVI DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANTS 7 & 8

L'avenant n°7 au contrat de DSP, voté le 6 février 2024, fixe en sortie d'usine un nouvel objectif de qualité de 0,1 µg/l sur le paramètre ESA Métolachlore, au lieu des 0,9 µg/l réglementaires. Il permet aux adhérents de respecter la référence de qualité sur l'eau distribuée tout en continuant à utiliser leurs ressources souterraines. Il comprend également de nouvelles analyses dans le suivi de la qualité de l'eau en lien avec la directive eau potable et l'ordonnance du 22/12/22. Un nouveau tarif tenant compte de l'ajustement des charges est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2024.

L'avenant n°8, négocié en 2024 et approuvé en février 2025 par le Comité syndical, vient formaliser l'abandon de certains matériels et l'intégration des équipements de l'interconnexion Saint Renan<sup>1</sup> dans le périmètre d'affermage de SUEZ. La négociation a abouti à un impact financier nul.



**Vigipirate**

Urgence attentat  
Révisions des dispositifs  
anti-intrusion et  
installations de chloration



**0,1**

µg/l  
sur le paramètre  
ESA Métolachlore  
en sortie d'usine



### VISITES DE L'USINE

Sur l'année, 5 visites ont été assurées par le responsable SUEZ de l'usine et l'un des agents du Syndicat.

Ainsi, les délégués du Syndicat, le service Eau et Assainissement de la CLCL, les bénévoles de l'association EXPOTEM, les adjoints à la mairie de Ploudalmézeau ainsi que les élèves de 1<sup>re</sup> année en BTS Horticole de l'IREEO de Lesneven ont été sensibilisés au fonctionnement de l'usine et aux questions liées à la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bas-Léon.





## UN PLAN DE RÉSILIENCE SIGNÉ LE 20 FÉVRIER 2024

Le Syndicat, aux côtés de la CCPA, la CCPI et la CLCL, s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan de résilience pour les années 2023-2024, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En cohérence avec le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau annoncé au niveau national, ces accords permettent d'accompagner financièrement les études et les travaux nécessaires à une meilleure gestion de la ressource en eau à l'échelle du Bas-Léon.

Ce plan engage le Syndicat sur 5 opérations :

- Une étude sur les captages abandonnés ;
- Une étude de réaménagement des retenues d'eau brute ;
- Les travaux d'interconnexion de sécurisation Iroise 2 ;
- La mise en oeuvre d'un plan d'animation des économies d'eau et de gestion intégrée des eaux pluviales ;
- L'acquisition d'une zone humide sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau du Syndicat.

## PLAN DE RÉSILIENCE EAU Loire-Bretagne



### OBJECTIFS

Assurer la sécurisation quantitative de l'AEP  
Sensibiliser aux économies d'eau et à la gestion des eaux pluviales



### RECRUTEMENT

Une chargée de mission pour la construction et le développement d'un plan d'animation et de sensibilisation



### PÔLE EAU POTABLE

Interconnexion de sécurisation Iroise 2

*Lancement des consultations et études préliminaires*

Ressource en eau sur le Bas-Léon

*Lancement de l'étude sur 6 captages abandonnés*

Production d'eau potable  
*Lancement de l'étude de réaménagement de la prise d'eau à Baniguel*

## AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : UN 1<sup>ER</sup> ÉTAT DES LIEUX

En réponse aux enjeux liés à l'eau potable et au grand cycle de l'eau dans un contexte de changement climatique, l'étude interne d'amélioration des connaissances sur les ressources et les besoins en eau a été engagée sur le territoire du SAGE du Bas-Léon. Cette démarche a permis de recueillir les données auprès de l'ensemble des acteurs et organismes concernés. Après analyse, un premier état des lieux a été établi sur les ressources disponibles sur le territoire ainsi que les usages associés.



## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Comité syndical a retenu la solution de déshydratation par filtre-presse à plateaux pour gérer les matières résiduelles issues du processus de potabilisation de l'eau. Cette technique produit des boues avec une siccité élevée permettant ainsi de limiter les coûts liés au transport vers leur exutoire.

La construction de la filière de traitement et de valorisation des boues a été engagée en mars avec le lancement des études d'exécution. Les travaux ont commencé au 2<sup>nd</sup> semestre par le terrassement du site, la création de l'accès ainsi que la conception des infrastructures des ouvrages de stockage des boues.





## INTERCONNEXIONS DE SÉCURISATION

### SAINTE-RENAN 1 : L'INAUGURATION

Sous l'égide de Marguerite LAMOUR, Présidente du Syndicat, les délégués ont inauguré l'interconnexion de sécurisation Saint-Renan 1 le 14 mars. Cet équipement vient connecter les réseaux de transports entre les secteurs Milizac-Guipronvel et Saint-Renan/Lanrivoaré, et ainsi compléter le schéma de sécurisation du nord de Brest Métropole avec le Bas-Léon. Elle consolide également le réseau d'approvisionnement des zones de Brélès et Saint-Renan.



L'opération s'est élevée à près de 3 000 000 € HT, avec un cofinancement de 477 113 € H.T du Département du Finistère, de 500 000 € H.T de Pays d'Iroise Communauté et de 460 000 € H.T de Brest métropole.

### IROISE 2 : ATTRIBUTION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

La mission de maîtrise d'œuvre pour la création de cette nouvelle liaison a été confiée au Cabinet BOURGOIS. L'objectif de cette interconnexion est de sécuriser les secteurs de Ploudalmézeau et Tréglonou, en cas de défaillance de transport sur le réseau actuel.

## FINISTÈRE EAU POTABLE 2030

Membre du comité de pilotage du plan Finistère Eau Potable 2030, le Comité Syndical a validé les termes de la charte d'engagement départementale lors de la plénière du 12 novembre. Le plan départemental vise à fédérer autour d'un projet commun et permettre à chaque acteur (le Département, la Préfecture, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les collectivités productrices et/ou distributrices d'eau potable, etc.) de s'engager pour atteindre les objectifs du plan d'actions :

- Réduire la consommation d'eau,
- Sécuriser la production d'eau potable,
- Consolider le pilotage.

## GESTION DE CRISE

Au cours de l'année, 4 rejets accidentels ont été constatés dans un affluent de l'Aber Wrac'h ou directement dans le cours d'eau principal suite à des dysfonctionnements de stations d'épuration.

Le pompage dans l'Aber Wrac'h a été réduit à mi-débit en raison de l'un de ces rejets. Cet épisode a également nécessité l'achat d'eau potable auprès d'Eau du Ponant, via l'interconnexion de sécurisation avec l'usine de Pont Ar Bled. Les surcoûts ont été facturés au responsable de la pollution et plusieurs échanges ont eu lieu afin d'assurer la mise en œuvre d'actions préventives.



**250 h**  
de suivi sur site  
environ



**1 250 mm**  
précipitations 2024

## PRÉSÉRATION DE LA RESSOURCE EN EAU

### GESTION DE LA PRISE D'EAU

La gestion des niveaux d'eau a nécessité un suivi particulier au 2<sup>nd</sup> semestre 2024, notamment en raison :

- Des précipitations importantes dues aux conditions météorologiques à l'automne,
- De la réalisation de tests de gestion des niveaux d'eau dans le bief, dans le cadre de la préparation de l'opération de curage envisagée en 2025,
- De changements d'équipements.



Mesure du temps de transfert entre la station d'alerte et la prise d'eau par injection de fluorescéine

## PRÉVENTION DES RISQUES

Le Syndicat a relancé une campagne d'information et de sensibilisation auprès des exploitants de stations d'épuration privés et publics pour limiter les impacts de défaillances accidentielles (*panne d'électricité par ex.*) sur les milieux aquatiques et la production d'eau potable.

## GESTION DES SÉDIMENTS

Le Syndicat a poursuivi les démarches administratives en prévision des travaux de désenvasement des étangs de Moulin Neuf et Baniguel. Une autorisation environnementale a été attribuée à l'opération par arrêté préfectoral, suite à une enquête publique menée du 24 juin au 25 juillet. La procédure a reporté le démarrage du chantier au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Durant cet intervalle, le Syndicat a présenté l'opération au conseil municipal de Kernilis. Une consultation a également été lancée, portant sur 2 lots de travaux :

- Débâlement de la lagune, vidange et curage des retenues ;
- Vantellerie (entretien et renouvellement d'équipements hydrauliques).



## GESTION BOCAGÈRE

La stratégie pilotée sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h vise à retrouver un maillage bocager cohérent. L'objectif des travaux de plantation et de talutage est d'améliorer et de maintenir la qualité de la ressource en eau tout en prenant en compte les autres fonctions du bocage, à savoir écologique, économique et paysagère.

## ENTRETIEN DE RIVIÈRE

Un entretien de ripisylve nécessaire a été réalisé suite à la tempête Ciara qui a occasionné de nombreux dégâts sur les cours d'eau (problématiques d'ouvrages, colmatage des frayères potentielles de Saumon Atlantique, etc.).



1 500 m

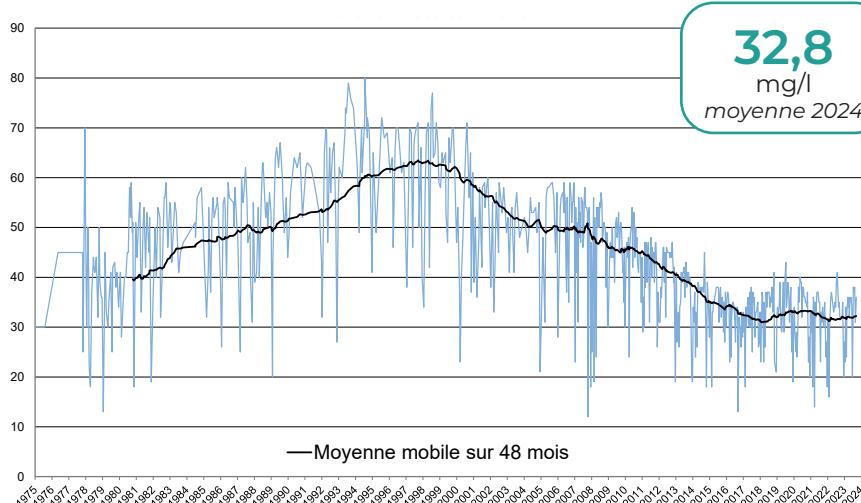
entretenus sur les parties basses de l'Aber Wrac'h



Bénévoles  
de l'AAPPMA du Pays des Abers - Côte des Légende

## SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

### ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN NITRATES À LA PRISE D'EAU DE BANIGUEL - SUIVI ARS 1975 / 2024



### TRAITEMENT DE L'EAU : L'INFLUENCE DE LA VARIABILITÉ DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE

Le contexte hydrogéologique et pédologique du bassin versant de l'Aber Wrac'h favorise l'enrichissement de la rivière en matières organiques. Ce phénomène est particulièrement marqué lors d'épisodes pluvieux importants. SUEZ est alors amené à adapter le traitement en conséquence. Pour limiter l'impact de ce phénomène, le Syndicat développe le maillage bocager en amont de la prise d'eau et a engagé une réflexion quant au réaménagement de la prise d'eau.

# PATRIMOINE

## PROPRIÉTÉS DU SYNDICAT : 30 PANNEAUX INSTALLÉS



Le Syndicat a fait appel à l'entreprise adaptée ESATCO Finistère pour la réalisation de panneaux de signalétique en bois afin de sensibiliser les promeneurs aux limites de propriété autour des étangs de Moulin Neuf et Baniguel.

Ainsi, en début d'année, près de 30 panneaux de signalétique ont été installés sur les principaux sentiers traversant les parcelles du Syndicat et le périmètre de protection rapproché de la prise d'eau. Les poteaux, les panneaux en bois, les gravures ainsi que le peintage ont été réalisés par les travailleurs en situation de handicap pour un coût de prestation s'élevant à 2 199 € HT.

40 ha  
autour de la  
prise d'eau

### PATRIMOINE NATUREL : UN PLAN DE GESTION INITIÉ

Une gestion optimisée des espaces naturels autour de la prise d'eau est recherchée. Confortée par les actions menées suite à la tempête Ciaran, cette démarche vise à trouver des solutions de valorisation du bois et à définir une gestion sylvicole durable tout en préservant les fonctionnalités des sols.



### ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE : L'APRÈS CIARAN

La tempête Ciaran a impacté les parcelles boisées du Syndicat, aussi le premier trimestre 2024 a été consacré à la poursuite des travaux engagés.

La sécurisation des zones, la stabilisation des sols et l'évacuation des grûmes ont été réalisés en interne. En complément, une prestation de débardage à cheval a été sollicitée pour intervenir sur des zones escarpées et difficiles d'accès en véhicule. Réalisée par l'entreprise SEITE (Plouigneau), cette mission a permis d'évacuer les grûmes les moins accessibles tout en préservant les sols et les arbres à proximité.

Le Syndicat a également établi des conventions spécifiques avec les associations Breizh Sport Aventure et Hermine Trail. Cette coopération avec les bénévoles a permis de dégager les tracés de course et ainsi garantir l'organisation du Trail de l'Aber Wrac'h 2024.



#### OBJECTIFS

Sécuriser la prise d'eau et les parcelles du Syndicat



#### RECRUTEMENT

Un agent en renfort dans le cadre d'un CDD de 3 mois



#### MISSIONS

Poursuivre les travaux de bûcheronnage et d'élagage

Évacuer les grûmes et stabiliser les sols

# 3 LE SAGE DU BAS-LÉON

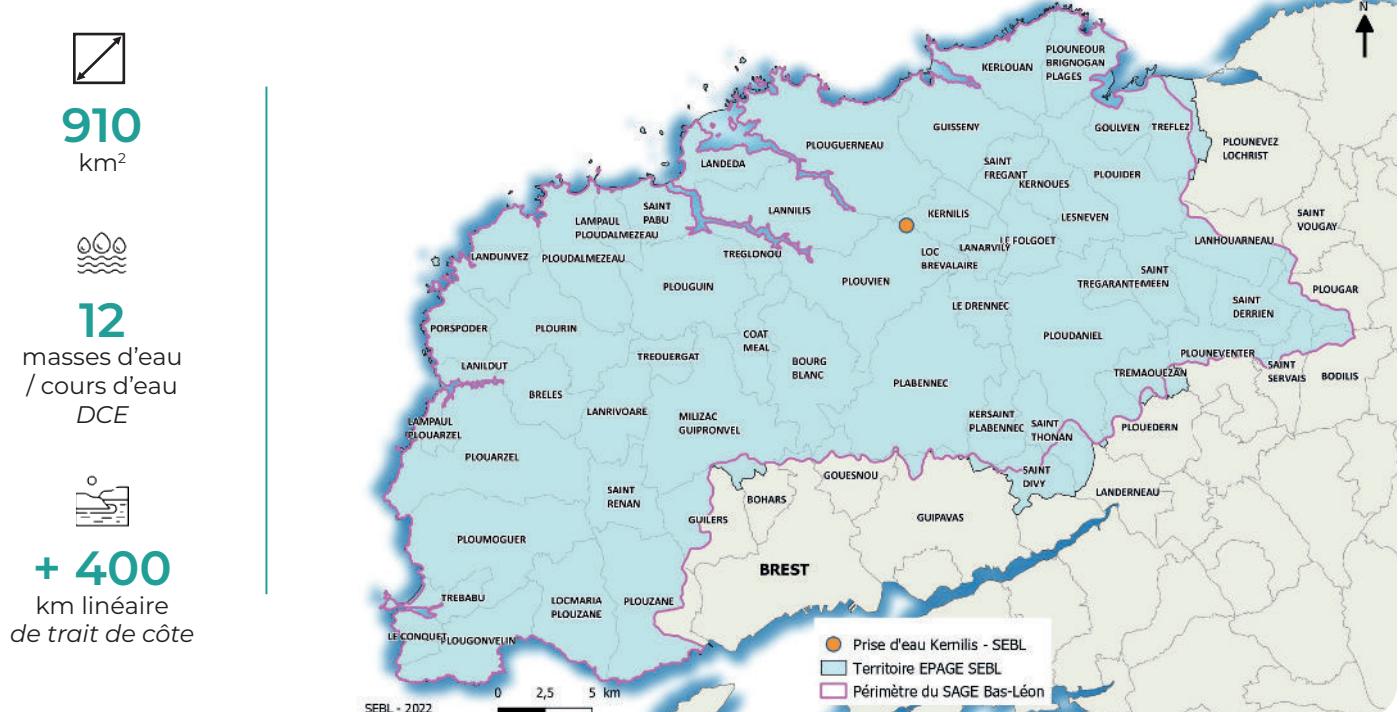


## UN TERRITOIRE, DES MILIEUX

Véritable outil de planification pour l'aménagement et la gestion des eaux sur un large territoire allant de la pointe Ouest du Finistère (Le Conquet) à la grève de Goulven (Tréflez), le SAGE du Bas-Léon couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques de la zone. Validé par arrêté préfectoral le 18 février 2014, le SAGE vise à assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et à protéger les milieux aquatiques.



Président de la CLE  
Christophe BÈLE  
CLCL



# UN ORGANE DE CONCERTATION ET DE DÉCISION



- 2 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
  - 2 Bureaux de CLE
  - 8 Avis rendus par la CLE
  - 4 Commissions thématiques
  - 1 Comité de Pilotage Unique du Bas-Léon



# CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE

## 2020-2025 : UN CTU, DES ENJEUX MULTIPLES POUR LE BAS-LÉON

Suite à la signature d'un second CTU pour la période 2023-2025, le Syndicat a poursuivi l'animation et la coordination des actions en vue de répondre aux enjeux :

- Assurer l'animation de la CLE et la coordination de la mise en oeuvre du SAGE Bas-Léon avec le renforcement du lien inter-structures ;
- Mettre en oeuvre le contrat unique avec le portage de programmes environnementaux opérationnels à l'échelle du SAGE ;
- Renforcer la communication et la sensibilisation afin de contribuer à une meilleure visibilité des actions portées et des résultats obtenus ;
- Investir des axes nouveaux impactant la gestion de l'eau :
  - Accompagnement du monde agricole (*agroécologie, nouveaux dispositifs PAC, PSE, prospection sujets émergents, etc.*) ;
  - Biodiversité, Trames verte et bleue, continuités écologiques ;
  - Enjeux quantitatifs et climatiques, économies d'eau, GIEP ;
  - Zones humides et marais rétro-littoraux ;
- S'inscrire dans une démarche de réseaux élargie aux thématiques émergentes :
  - Rechercher de nouveaux axes de financements ;
  - Mutualisation inter-SAGE ;
- Réflexion sur la révision du SAGE Bas-Léon et sa mise en cohérence avec le nouveau SDAGE.



### STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

Coordonner les actions sur le terrain



### 1 PLAN D'ACTIONS

En deux phases :  
2020-2022 & 2023-2025



### 2 CONTRATS ADMINISTRATIFS

2020-2022 & 2023-2025

## ÉTUDES PILOTÉES

### ÉTUDE SUR LES BV ILLIEN ET BLANCS-SABLONS

Une étude de profil conchylicole a été pilotée par le Syndicat dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Le groupement de bureaux d'études RPQEau-Eurekamer-Littomatique a été retenu pour mener cette étude.

Face aux problématiques de dégradation de la qualité bactériologique des eaux de la plage d'Illien (Ploumoguer) et à la présence de toxines phytoplanctoniques dans la zone conchylicole des Blancs Sablons (Le Conquet), l'étude vise à réaliser :

- Un état des lieux visant à identifier et à hiérarchiser les sources de pollution bactériologique ;
- Une estimation des flux de contamination ;
- Un programme d'actions et des mesures de gestion pour prévenir les risques.

Après une présentation de l'état des lieux et des estimations de flux en décembre 2023, la restitution du programme d'actions a eu lieu le 18 avril 2024.

### ÉTUDE SUR LES MARAIS RÉTRO-LITTORAUX

Une étude de faisabilité de restauration d'un marais rétro-littoral a été lancée dans l'objectif de :

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic des sites pour évaluer la pertinence d'actions de restauration ;
- Identifier des priorités d'action et 1 site à potentiel d'action sur les 3 secteurs à enjeux pré-identifiés ;
- Définir un plan d'actions en matière de gestion et de restauration sur le site retenu et évaluer la faisabilité de sa mise en œuvre.

À l'issue d'un état des lieux réalisé en interne, la réunion de lancement a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2024 avant le démarrage de la phase de terrain au mois de novembre 2024.



3 secteurs pré-identifiés

#### Embouchure du Quillimadec

Kerlouan & Guissény

#### Anses de Moguéran & Bassinig

Plouguerneau

#### Marais de Lesteven

Lampaul-Ploudalmézeau & Ploudalmézeau

# MILIEUX AQUATIQUES

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis 2020, le Syndicat assure la gestion des milieux aquatiques sur les rivières de l'Aber Wrac'h, du Quillimadec et de la Flèche, sur délégation de l'exercice de la compétence par les EPCI référents. Sa mise en œuvre vise à assurer le bon état des eaux brutes ainsi que le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.



### Aber Wrac'h

#### Restauration de la continuité écologique

Remplacement de deux ouvrages à Lesgall (*Ploudaniel*) afin de rétablir la circulation piscicole (anguille et truite Fario) et favoriser le transit sédimentaire ;

Réaménagement du seuil de Carman pour augmenter le potentiel de restauration de la continuité écologique, via une amélioration significative des conditions de franchissement piscicole et le transit sédimentaire.

#### Entretien

La ripisylve a été entretenue sur 1500 m de rivière par l'AAPPMA des Abers sur les parties basses de l'Aber Wrac'h, suite à la tempête Ciaran.



### Quillimadec

#### Restauration du cours d'eau

Poursuite de l'avancement de l'étude de restauration du Quillimadec avec la collecte des données (*topographie, étude des sols*) ;

Installation de piézomètres au cœur de la zone humide afin d'évaluer les conditions d'engorgement du site et de réaliser des analyses nitrate.



### Flèche

#### Ouvrages

Suppression d'un obstacle à Traonien Querné destiné à rétablir la continuité écologique sur l'ensemble de l'affluent. Ce réservoir biologique respecte aujourd'hui les conditions de circulation des espèces sur le BV.

#### Restauration de la continuité écologique

Étude de restauration de la continuité écologique à Morizur. Ce projet vise à restaurer la continuité sédimentaire et piscicole ainsi que les habitats aquatiques. La mise en œuvre est prévue en 2025 par la commune de Saint-Méen, le propriétaire des ouvrages ainsi que les agriculteurs concernés.

#### Entretien

La ripisylve a été entretenue sur 2600 m de rivière par les AAPPMA des Abers et de l'Elorn.

## CONSEILS TECHNIQUES ET ACCOMPAGNEMENT

Durant l'année, les communes, les propriétaires et les agriculteurs riverains ont bénéficié de conseils techniques et d'un accompagnement pour le montage de dossiers « Loi sur l'eau », lors de projets d'aménagements, d'ouvrages, de travaux ou d'activités ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

## PROTECTION DES INONDATIONS

La gestion du système d'endiguement Rousseau, situé sur les communes de Tréflez et Goulven, a été confiée par délégation au Syndicat par HLC et la CLCL. L'année 2024 a été consacrée à :

- La concertation avec les différents partenaires et riverains,
- Le suivi de l'instruction, par les services de l'État, de la demande de régularisation du système d'endiguement,
- Le suivi des missions du prestataire (*élaboration d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la remise en bon état de la digue Rousseau, organisation des travaux d'entretien et d'un diagnostic géotechnique de l'ouvrage, etc.*),
- L'établissement de conventions entre le Syndicat et les communes de Tréflez et Goulven fixant le protocole de surveillance de la digue,
- L'élaboration d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat et le Conservatoire du littoral, propriétaire de la digue Rousseau.

# MILIEUX AGRICOLES

## CAMPAGNE DES MAEC 2023-2027

Depuis 2023, le territoire du SAGE du Bas-Léon dispose d'un nouveau PAEC porté par le Syndicat, avec l'appui des EPCI (CCPI, CCPA et CLCL) et de gestionnaires d'espaces Natura 2000 (Commune de Guissény et Association de Langazel). En 2024, 9 exploitations ont souscrit aux MAEC : 4 exploitations déjà engagées en 2023 ont souscrit à de nouvelles mesures (dont 2 MAEC Herbivores) ou ont engagé de nouvelles parcelles ou linéaires de haies, 5 nouvelles exploitations se sont engagées.



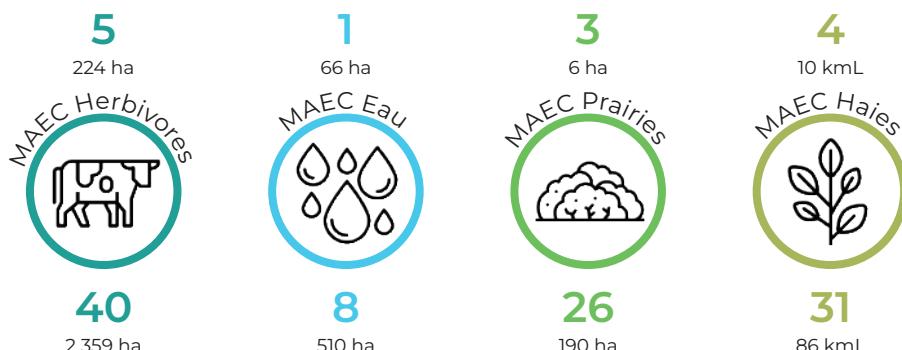
### FICHE TECHNIQUE « Jachère mellifère »



### ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS

à la souscription des MAEC (*information individuelle et collective avec la CCPI, la CCPA et la CLCL, réalisation de diagnostics agroécologiques avec la CCPA*), à la formation, en conseils, en échanges techniques et à la préparation des contrôles.

#### ENGAGEMENTS 2024



#### ENGAGEMENTS SUR LA PROGRAMMATION 2023-2027

### DIAGNOSTICS BACTÉRIOLOGIQUES

En 2024, les diagnostics bactériologiques se sont concentrés sur les territoires du Pays d'Iroise et de la Côte des Légendes sur lesquels des arrêtés préfectoraux de ZAES ont été pris suite aux contaminations bactériologiques des eaux de baignade. Les diagnostics réalisés par les agents du Syndicat sont focalisés sur les sièges d'exploitation et les diagnostics parcellaires programmés en phases distinctes :

- CLCL : les diagnostics parcellaires sont réalisés par les techniciens de la CLCL en lien avec le Plan de Lutte contre les Algues Vertes ; démarrés en 2024, ils se finiront en 2025,
- Pays d'Iroise : les diagnostics parcellaires seront réalisés en 2025 et 2026.

Par ailleurs, un diagnostic de siège d'exploitation a été réalisé sur le Pays des Abers suite à l'observation d'une pollution ponctuelle.

### CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE



#### « IMPLANTATION »

En partenariat avec la CLCL, la CCPA et la CCPI, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a animé le Concours Général Agricole en agroforesterie et bocage pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. Les agriculteurs du Bas-Léon étaient représentés par Virginie LUCAS (*Plouarzel*) et Jean Luc LOSSEC (*Plouguerneau*). À l'occasion d'une soirée de remise des prix, ils ont été récompensés :

- 2<sup>ème</sup> prix exæquo : prix « Innovation » EARL LES ABEILLES DU CORSEN, Virginie LUCAS (*Plouarzel*),
- 2<sup>ème</sup> prix exæquo : prix « Autonomie énergétique » EARL LOSSEC, Jean Luc LOSSEC (*Plouguerneau*).



#### « PRAIRIE ET PARCOURS – PRAJOU AN ARVORIG »

Organisé conjointement avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, le Syndicat de Bassin de l'Elorn, An Dour et le Syndicat Mixte de l'Horn, le CGA a permis à 7 exploitants issus des différents territoires de présenter l'une de leurs prairies naturelles. Le Bas-Léon était représenté par l'EARL Maner Janic (*Ploudaniel*).

## CAPTAGES PRIORITAIRES SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Le territoire du Bas-Léon dispose de 8 captages classés « prioritaires » dans le cadre de la politique de protection de la ressource en eau :

- 2 prises d'eau superficielle : Kermorvan (*Trébabu*) et Aber Wrac'h (*Kernilis*) ;
- 6 captages d'eau souterraine : Roudous (*Ploudaniel*), Lannuchen (*Le Folgoët*), Kerzulant (*Kernilis*), Traon Edern (*Plabennec*), Troméneuc (*Landéda*) et Traon (*Landunvez*).

Après une présentation de l'état des lieux et des estimations de flux en décembre 2023, la restitution du programme d'actions a eu lieu le 18 avril 2024.

Depuis 2021, le Syndicat travaille avec les collectivités maîtres d'ouvrage et les agriculteurs au diagnostic et à la construction d'un plan d'action pour les captages de Lannuchen, du Roudous, de Kerzulant et de Troméneuc.

2024 est l'année de la finalisation de ces plans d'action, l'accompagnement s'est adapté selon les captages :



### Captages du Roudous, de Lannuchen, de Kerzulant (CLCL)

Les plans d'action ont été validés par la Préfecture le 04/09/2024. Une réunion de présentation des plans d'action a été organisée le 04/12/2024.



### Troméneuc (CCPA)

Le plan d'action du captage de Troméneuc a été déposé en Préfecture le 17/12/2024.



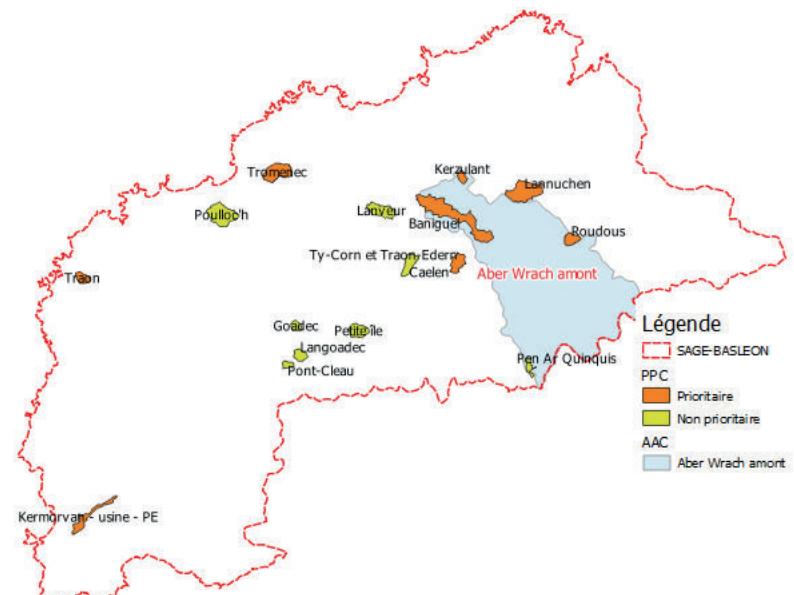
### Traon Edern (CCPA)

Le Syndicat a assisté au Comité de suivi du 20 juin, avant la réalisation d'une enquête publique à l'automne 2024. Le DTPM et le plan d'action seront rédigés suite à l'arrêté préfectoral de DUP attendu au printemps 2025.



### Captage de Traon (CCPI)

Les démarches de DUP sont en cours et le DTPM a été confié à un cabinet. La réalisation du diagnostic et la proposition de plan d'action devraient intervenir au printemps 2025.



Légende  
SAGE-BASLEON  
PPC  
Prioritaire  
Non prioritaire  
AAC  
Aber Wrach amont



## SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

### PRÉSÉRATION DES MILIEUX

Près de 40 particuliers ont été sensibilisés à la flore spontanée et à la préservation des milieux lors de 2 balades botaniques organisées sur les communes de Plougonvelin et Guissény.



### PRATIQUES D'ENTRETIEN DES COLLECTIVITÉS

Depuis 2020, les actions d'accompagnement des collectivités sont limitées en raison de l'évolution de la Loi Labbé. En 2024, cette démarche s'est faite par mail et téléphone en réponse aux diverses sollicitations des communes.



### ESCAPE-GAME « MISSION AQUA »



**8**  
prêts,  
dont 7 auprès  
de collectivités



**15**  
semaines  
d'emprunt



**16**  
séances



**95**  
participants



### THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Le Syndicat a été à la rencontre du grand public sur 4 événements (*Trail de l'Aber Wrac'h - Kernilis et Le Folgoët, Transléonarde - Guisséry, Fête des Lacs - Saint-Renan et à l'Agrifête - Lannilis*). Plus de 150 personnes ont été sensibilisées aux thématiques environnementales liées au territoire.



### GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

À la suite d'un état des lieux des pratiques réalisé auprès des communes, 3 temps d'échanges et de sensibilisation ont été organisés dans l'objectif de favoriser la montée en compétence des équipes techniques via des retours d'expériences. Ces rencontres ont réuni plus de 50 participants en salle, puis sur le terrain sur Lesneven et Brest.

### SPECTACLE « L'EAU, UNE RESSOURCE DURABLE ? »



#### OBJECTIFS

Sensibiliser à la gestion  
et la préservation de la  
ressource en eau



**1 100**  
élèves  
du CP au CM<sub>2</sub>



**11**  
représentations



**12**  
écoles primaires  
du Pays des Abers, du Pays  
d'Iroise et de Lesneven-Côte  
des Légendes

### SENSIBILISATION AUX MILIEUX ET À LA RESSOURCE EN EAU

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les communes du SAGE ont reçu des macarons en bronze ainsi que des pochoirs « *Ici commence la mer* ». Ces supports ont été apposés par les services techniques près des avaloirs d'eaux pluviales pour sensibiliser les habitants. Le Syndicat est intervenu à la demande de certaines écoles du territoire lors du marquage, donnant l'opportunité d'échanger avec des élèves du CP au CM<sub>2</sub> au sujet des sources de pollutions et de l'impact sur la ressource en eau et les milieux.

Le Syndicat a relayé la campagne régionale « *Protéger les eaux du littoral* ». Au total, 1 400 flyers, 500 affiches A4 et 10 affiches A3 ont été distribués auprès 72 points de dépôt au sein des Offices de tourisme, des centres équestres, des campings, des communes littorales et des EPCI.

500 cendriers de poche ont été acquis pour sensibiliser un public de jeunes adultes aux enjeux liés à la pollution de l'eau. Conçus localement, les cendriers sont réalisés à partir de mégots et autres matériaux recyclés. Ils sont distribués au cas par cas à chaque événementiel. Un flyer spécifique a été réalisé par le Syndicat pour accompagner cette sensibilisation.



### Rapport d'activité 2024

# 4 LES RESSOURCES

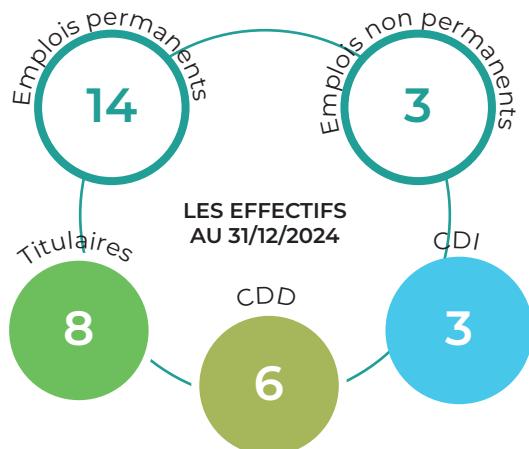
## RESSOURCES HUMAINES

Les orientations relatives aux politiques de l'eau nécessitent une adaptation constante. Aussi, après un renforcement des effectifs en 2023 dans un contexte de vacances et de créations de poste, la structuration de l'équipe du Syndicat s'est stabilisée en 2024.

### UNE STABILITÉ DES EFFECTIFS

En l'absence de création d'emplois en 2024, des mouvements de personnels sont toutefois intervenus :

- Le recrutement d'un agent en contrat de projet « Économies d'eau et GIEP » pour répondre au plan de résilience,
- L'arrivée par voie de détachement d'un fonctionnaire sur emploi de « Gestion RH - Assistante de direction »,
- Le recrutement d'un agent en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour la remise en état du site de la prise d'eau, suite aux dégâts provoqués par la tempête Ciara, entre fin 2023 et début 2024.



### LES FAITS MARQUANTS

- 1 Titularisation d'agent
- 1 Avancement de grade
- 2 Renouvellements de contrat
- 3 Dispositifs d'accompagnement du personnel mis en place :
  - Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance
  - Titres restaurant
  - Plan de Formation 2024-2026 et suivi des formations
- 1 Départ à la retraite au 31/12/24



**788 948 €**  
en dépenses de personnel

### CHIFFRES-CLEF

<b>41</b> ans de moyenne d'âge	<b>8</b> ans d'ancienneté moyenne	

## RESSOURCES FINANCIÈRES

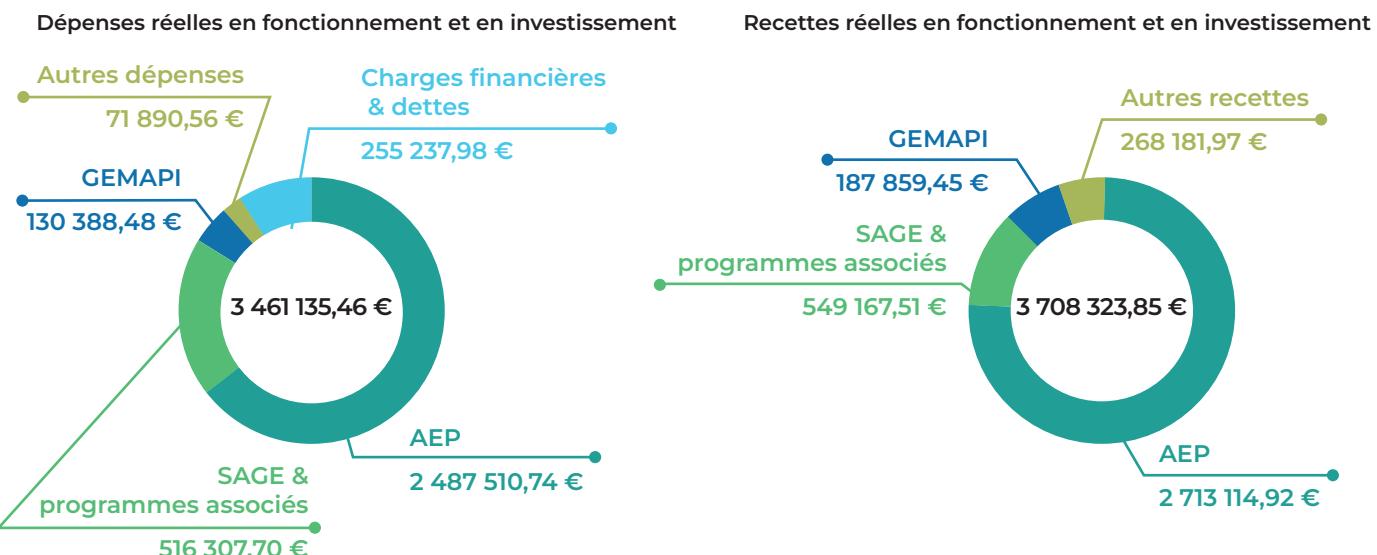
Avec des réserves élevées et un autofinancement significatif en 2024, le syndicat dispose d'une situation financière satisfaisante au 31/12/24. Une prospective à horizon 2030, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, met toutefois en évidence la nécessaire augmentation des contributions des adhérents via le prix de l'eau.

**1 175**  
écritures comptables

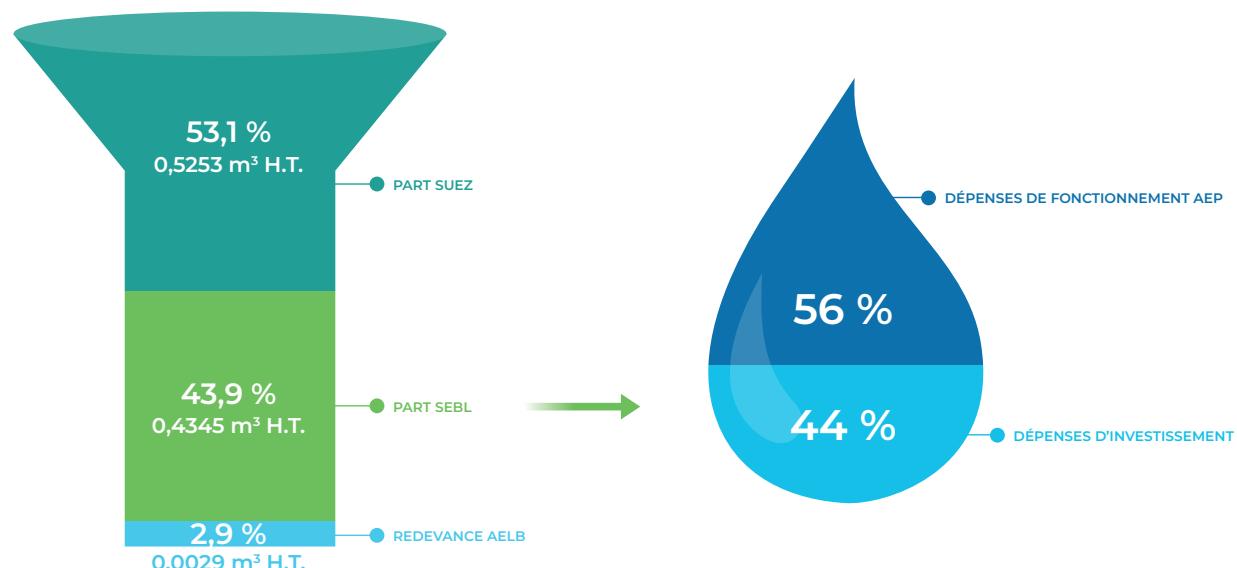
**969**  
mandats

**206**  
titres

## MASSES FINANCIÈRES



## COMPOSITION DU PRIX AU M<sup>3</sup> D'EAU POTABLE VENDU AUX ADHÉRENTS (H.T.) - 2024



## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, le Syndicat a subventionné 3 projets visant à favoriser l'accès à l'eau potable dans des pays défavorisés :

- Un soutien de 3 500 € à l'association Amitié Madagascar-Bretagne, pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les régions Atsinanana, Alananjrofo et Analamanga (Madagascar),
- Une subvention de 1 750 € à l'association Échanges et coopération pour financer un projet d'accès à l'eau, l'assainissement et à l'hygiène en milieux scolaire et public (Centrafrique),
- Un concours financier de 750 € auprès de l'association Mignouded Solidarité Rwanda pour le projet d'installation d'une fontaine « Safe Water Cube » (Rwanda).

## MARCHÉS PUBLICS

Sur l'année, 14 marchés publics ont été publiés dans le cadre de procédures adaptées concernant :

- **Les interconnexions de sécurisation** : travaux (*Saint-Renan 1*), missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre (*Iroise 2*),
- **Usine de Kerlouron** : maîtrise d'oeuvre et travaux (*filière de traitement et de valorisation des boues*), opération de curage, déshydratation et évacuation des boues, maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de réfection du bâti,
- **Retenues d'eau** : opération de curage aux étangs de Moulin Neuf et Baniguel,
- **SAGE du Bas-Léon** : étude de remise en service des captages abandonnés, étude de faisabilité pour l'élaboration d'un plan d'actions sur un marais rétro-littoral sur le territoire du SAGE Bas-Léon, maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restauration écologique du Quillimadec,
- **Bocage** : réalisation de travaux de construction et de restauration,
- **Souscription aux contrats d'assurance** nécessaires à l'exercice des missions du Syndicat.

# 5 COMMUNICATION

## NUMÉRIQUE

En 2024, le site internet du Syndicat a été la première source d'information des internautes lors d'une recherche sur le web. La présence en ligne a également été appuyée par la publication de contenus sur la chaîne Youtube.

### LE SITE INTERNET

En accès via les moteurs de recherche, la saisie du nom de domaine, les liens externes ou les réseaux sociaux, la page d'accueil a été consultée en priorité par les internautes. Les pages de présentation du Syndicat, de l'équipe, du SAGE du Bas-Léon, le bocage ainsi que les pages et articles portant sur la production d'eau ont fait l'objet des principales consultations des visiteurs. Suite à une importante mise à jour des contenus, les rubriques comportant les compte-rendus et procès verbaux des différentes instances du Syndicat et du SAGE ont également été largement consultées en fin d'année.

#### CHIFFRES-CLEF



### RÉSEAUX SOCIAUX : YOUTUBE

Depuis 2018, le Syndicat publie du contenu sur le réseau social Youtube. 35 internautes ou pages partenaires sont abonnés à la chaîne.

Sur l'année, les 3 vidéos et 5 shorts de la chaîne ont recueilli 1 796 vues et suscité près de 3 979 visionnages de miniatures. Cela représente un volume total de 64,6 heures de visionnage sur l'ensemble du contenu publié par le Syndicat.

## PUBLICATIONS



Le Syndicat a réalisé ou mis à jour plusieurs publications, largement diffusées en version papier ou numérique :

- 3 lettres Inf'Eau (*version numérique*),
- 400 lettres d'information « Bocage, agroforesterie et gestion durable » (*version papier*),
- 400 infographies sur le bocage (*version papier*),
- 200 lettres d'information « Rivières et zones humides » (*version papier*),
- 300 livrets « Plantes invasives », après mise à jour des informations à l'échelle du SAGE (*version papier*),
- 1 650 exemplaires de livrets, jardifiches et diverses documentations en vue de la mise à disposition auprès des EPCI et du grand public lors d'événements.

## RELATIONS PRESSE ET AUTRES PARUTIONS

Les correspondants et rédactions en presse quotidienne régionale et spécialisée ont été invités à chaque événement marquant de la vie du Syndicat (*comités syndicaux, commissions du SAGE du Bas-Léon, inauguration de l'interconnexion Saint-Renan 1, soirée « Ensemble bocageons-nous », etc.*).

Outre les parutions presse, le Syndicat a bénéficié du relais de ses campagnes de sensibilisation via les supports d'information des EPCI et communes du territoire (*bulletins d'informations municipales, sites internet, réseaux sociaux*).



48

articles en presse quotidienne régionale



13

rencontres avec la presse

# 6 GLOSSAIRE

## A

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
ABE : Assemblée Bretonne de l'Eau  
AEP : Alimentation en Eau Potable  
AFAC : Association Française de l'Arbre Champêtre  
AGDE : Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi  
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
ANC : Assainissement Non Collectif  
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
AP : Appel à Projet  
APPCB : Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne  
ARS : Agence Régionale de Santé  
AVP : Avant-Projet  
AW : Aber Wrac'h

## B

BAN : Base d'aéronautique navale de Landivisiau  
BV : Bassin Versant  
BM : Brest métropole

## C

CAMAB29 : Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques et de la Biodiversité du Finistère  
CAPLD : Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas  
CCIMBO : Chambre de Commerce et de l'Industrie métropolitaine Bretagne Ouest (CCI Finistère depuis 2024)  
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Abers  
CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise (Pays Iroise Communauté au 01.01.2017)  
CCPL : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau  
CGA : Concours Général Agricole  
CLCL : Communauté Lesneven - Côte de Légendes  
CLE : Commission Locale de l'Eau  
COPIL : Comité de Pilotage  
CTU : Contrat de Territoire Unique

## D

Département : désigne le Département du Finistère  
DSP : Délégation de Service Public  
DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DTMP : Diagnostic territorial multi-pressions

## E

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ESA-métolachlore : métabolite ESA du S-métolachlore  
ETP : Equivalent Temps Plein

## F

FDGDON du Finistère : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles  
Fl : Flèche

## G

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

## H

HLC : Haut-Léon Communauté

## I

INRAe : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement  
ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux, il s'agit d'une installation classée qui élimine des déchets non dangereux par dépôt ou enfouissement.

## M

MO : Maîtrise d'Ouvrage  
MOe : Maîtrise d'Oeuvre  
MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques  
Master GCBio : Master Gestion et Conservation de la Biodiversité de l'UBO

## N

NO3- : Nitrates

## O

OFB : Office Français de la Biodiversité (ex AFB)

## P

PAEc : Projet Agri-Environnemental et climatique

PE : Prise d'Eau

## Q

Q : Quillimadec

## R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

## S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SAU : Surface Agricole Utile  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-Léon (historiquement dénommé SMBL jusqu'à début 2018)  
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

## T

TC : Temps Complet  
TNC : Temps Non Complet

## U

UBO : Université de Bretagne-Occidentale

## V

VMA : Volet Milieux Aquatiques

## Z

ZH : Zone Humide

## Unité de mesure

µg : microgramme (équivaut à un millième de milligramme)

Directeur de publication : Christophe BÈLE –  
Rédaction et mise en page : Syndicat des Eaux du Bas-Léon – Impression : Cloître Imprimeurs –  
Crédits photos : Syndicat des Eaux du Bas-Léon (couverture, p.3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16), Franck BETERMIN – Brest Métropole (p.4), Nico LE MEN - Pays d'Iroise Communauté (p.4), Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes (p.2, 4, 10), Studio KP - Haut-Léon Communauté (p.4), Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (p.4), Communauté de Communes du Pays des Abers (p.4), Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (p.4), VendouesTopo (couverture, p.3, 9), BDC Production (couverture, p.3, 12).



---

**2 rue de Pen ar Guéar  
29260 KERNILIS**

Tél. 02 98 30 75 27  
contact.basleon@orange.fr

**[www.syndicateauxbasleon.bzh](http://www.syndicateauxbasleon.bzh)**